

Chambre consultative
indigène du Tonkin. Session...
Procès-verbal...

Tonkin. Chambre consultative indigène. Auteur du texte.
Chambre consultative indigène du Tonkin. Session... Procès-
verbal.... 1916.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

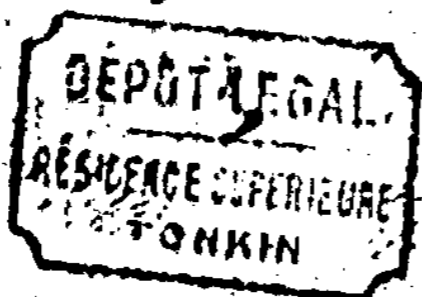
5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter utilisation.commerciale@bnf.fr.

GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE L'INDOCHINE

RÉSIDENCE SUPÉRIEURE AU TONKIN



16971

PROCÈS-VERBAUX

des

séances de la Chambre Consultative indigène.

SESSION 1916



HANOI-HAIPHONG

Imprimerie d'Extrême-Orient

1917

80-119
561

80 LK 19
561





PROCÈS-VERBAL

de la séance plénière de la Chambre consultative
indigène du Tonkin en date du 28 octobre 1916.

La Chambre Consultative du Tonkin, convoquée par circulaire du Résident supérieur, s'est réunie à Hanoi à la Chambre de Commerce à trois heures de l'après-midi.

Etaient présents :

MM. NGUYỄN-HỮU-THU, *Président de la Chambre Consultative* ;
BÙI-DINH-TÁ, *Secrétaire* ;
BÙI-MẠNH-HỢP, }
PHẠM-MẠNH-XỨNG, } *Membres du Comité* ;
NGUYỄN-HỮU-TẠO, }

MM. les Nghi-Viên des provinces de :

Bac-giang,	Phu-tho,
Bac-ninh,	Quang-yên,
Ha-dông,	Son-tây,
Hai-duong,	Thai-binh,
Ha-nam,	Thai-nguyên,
Hung-yên,	Tuyên-quang,
Lao-kay,	Vinh-yên,
Lang-son,	Cao-bang,
Nam-dinh,	Ha-giang,
Ninh-binh,	Lai-châu.
Phuc-yên,	

Étaient excusés :

MM. Nguyễn-hữu-Chương, Nguyễn-văn-Bùi, Đặng-dinh-Điền, Vũ-văn-Loan, Vũ-văn-Tước, Bạch-thái-Bưởi, Nguyễn-văn-Hanh, Bế-lạng-Bồng, Quách-Tuân, Bạch-cầm-Biêng, Phạm-bá-Rong, Lê-văn-Thước, Bùi-văn-Tuất.

Accompagnaient le Résident supérieur: M. RICHARD, Directeur des Bureaux, M. BENEYTON, Chef de Cabinet, M. BAYLE, Chef du Bureau des Affaires indigènes, M. DOUGUET, Chef du Bureau financier de la Résidence supérieure.

Le Résident supérieur ouvrant la séance expose à la Chambre les considérations qui l'ont amené à limiter l'ordre du jour de la session aux questions budgétaires en reportant l'examen des questions politiques ou économiques au lendemain de la victoire; il souhaite aux membres de la Chambre la bienvenue et se retire. M. DOUGUET est chargé de donner à l'Assemblée tous les éclaircissements nécessaires au sujet des dépenses prévues au budget local du Tonkin pour 1917.

Le Président prend la parole en ces termes :

« M. le Secrétaire va vous présenter les différents chapitres des deux sections du budget relatives aux dépenses d'intérêt économique et aux dépenses d'intérêt social. Je vous prie de l'écouter avec attention, et, si des points vous paraissent obscurs, de demander en toute liberté des éclaircissements à M. l'Administrateur DOUGUET ».

M. DOUGUET déclare qu'il se tient à la disposition de l'Assemblée et donne aux nghi-viên quelques explications sommaires sur la contenance même du budget dont une partie des membres ignore les grandes lignes. Il explique la division par chapitres, articles et paragraphes, puis donne la parole à M. Bùi-dinh-Tá qui lit le chapitre 20 relatif aux traitements du personnel des Travaux publics (504.316 \$ 00).

M. DOUGUET déclare à l'Assemblée que la diminution de 16.301 piastres constatée dans le budget provient, non d'une

diminution du personnel, mais de la hausse du taux de la piastre. Les années précédentes, le taux de la piastre étant moins élevé le crédit en piastres était naturellement plus important.

Le personnel européen n'est pas modifié. Le personnel indigène est augmenté, car l'école spéciale des Travaux publics a fourni des agents techniques qui sont d'excellents collaborateurs pour les ingénieurs français.

Après lecture des divers paragraphes du chapitre XX, le Président met aux voix l'ensemble des crédits.

Le projet est approuvé à l'unanimité.

M. Bui-dinh-Tá donne lecture du chapitre XXI « Routes, ponts et écluses » (585.026 \$ 00).

M. l'Administrateur DOUGUET explique à la Chambre que l'augmentation constatée de 19.516 piastres servira à l'entretien des routes dites « Coloniales » qui, bien que construites aux frais du Budget général de l'Indochine, sont en principe entretenues aux frais du Budget local du Tonkin. Cette augmentation sera également employée à la réparation de quelques routes provinciales.

M. le Président demande à la Chambre de formuler son avis sur le chapitre dont M. Tá vient de donner lecture.

M. Đinh-viết-Tinh, délégué de Ha-nam, signale que la route qui traverse le huyên de Duy-tiên a besoin de réparations urgentes ; cette route est sous l'eau à la moindre averse.

Le Président fait remarquer qu'il s'agit d'un cas très particulier et demande que les membres désireux de présenter des vœux les rédigent le plus tôt possible et les présentent le lendemain au Comité qui les examinera et les transmettra à l'Autorité supérieure.

M. Đinh-viết-Tinh est donc invité à formuler son vœu par écrit, mais on lui fait remarquer qu'une somme de 4.220 piastres est prévue au budget pour réparations de plusieurs routes de la province de Ha-nam ; M. Đinh-viết-Tinh fera donc bien

de soumettre sa proposition au Résident Chef de province qui appréciera, s'il y a lieu, de faire procéder aux réparations demandées.

Le Président demande à la Chambre Consultative si elle croit devoir émettre un avis favorable au sujet de l'utilisation des crédits figurant au chapitre XXI.

La Chambre approuve à l'unanimité.

Le Président,

Signé : NGUYỄN-HỮU-THU.

Le Secrétaire,

Signé : BÙI-DINH-TÁ.

PROCÈS-VERBAL

de la 1^{re} séance du 24 octobre 1916.

A 8 heures et demie du matin, la Chambre s'est réunie en séance plénière.

Toute la Chambre est présente ainsi que M. l'Administrateur DOUGUET.

La séance étant ouverte, M. DOUGUET fait savoir à l'Assemblée qu'il va lui donner le détail des crédits inscrits au chapitre de l'hydraulique. Toutefois, avant de commencer l'énumération de ces dépenses, il croit devoir dire à l'Assemblée qu'en dehors des crédits prévus au budget local, il a été prévu au budget général pour les travaux publics d'intérêt général concernant le Tonkin, une somme de 1.260.140 \$ 00 dont 500.000 \$ 00 pour travaux de défense contre les inondations.

M. Bui-dinh-Tá donne lecture des différents articles du chapitre XXII sur l'hydraulique et le drainage dont l'ensemble se monte à 332.000 \$ 00. M. Douguet fait remarquer à la Chambre que ce chapitre du budget du prochain exercice présente sur celui de l'année courante une augmentation de 16.691 \$ 00 qui est destinée à faire face aux dépenses qu'entraîneront les travaux de consolidation des berges du quai du Commerce de Hanoi.

Le Président demande à l'Assemblée si elle a des objections à présenter. Elle répond négativement à l'unanimité.

M. Bui-dinh-Tá donne lecture du chapitre XXIII « Bâtiments civils » dont le total représente une somme de 479.032 \$ 00.

M. DOUGUET fait observer que ce chapitre représente une augmentation de 11.650 \$00. Celle-ci s'explique par les dépenses engagées pour la mise en état des bâtiments civils ou leur construction. La Chambre doit savoir en effet que l'Administration a décidé de remplacer les vieux logements des mandarins provinciaux et régionaux par des bâtiments modernes plus confortables.

Le Président demande aux membres leur avis au sujet du chapitre précité.

Avis favorable à l'unanimité.

Le Secrétaire donne ensuite lecture du chapitre XXIV « Dépenses de voirie des provinces, achat de matériel, entretien des cimelières, réparation et achat de bacs, etc. » dont le total s'élève à 123.424 \$00.

M. DOUGUET informe l'assemblée que l'augmentation de 3.000 \$00 qu'accuse ce chapitre est destinée à l'achat de bacs neufs qui seront plus solides et plus grands que ceux existant actuellement.

Le Président demande à la Chambre si elle émet un avis favorable à l'utilisation des crédits tels qu'ils figurent au chapitre dont on vient de donner lecture.

Avis favorable à l'unanimité.

Il est ensuite procédé à l'examen du chapitre XXV « Services maritimes et fluviaux. Ports et rades » dont l'ensemble s'élève à 217.436 \$00.

Le Président demande l'avis de la Chambre sur le chapitre XXV.

L'Assemblée émet un avis favorable.

On passe ensuite à l'examen des chapitres XXVI et XXVII « Services agricoles et commerciaux » : Personnel et Matériel

dont les crédits s'élèvent respectivement à 68.213 \$ 00 et 77.790 \$ 00.

Après avoir donné connaissance à l'Assemblée de l'affectation des dépenses prévues à ces chapitres, M. DOUGUET parle des différents établissements créés au Tonkin en vue de faire connaître et de développer certaines petites industries familiales. Il cite à ce propos les magnaneries de Tuyên-quang, de Thanh-ba, de Viêt-tri, le musée de Hanoi. Ces établissements offrent un véritable intérêt pour la population, celle des campagnes en particulier; ils sont ouverts à tous; les cultivateurs, les éleveurs de vers-à-soie, les fabricants de chapeaux, de sacs en bambou peuvent venir y apprendre les moyens de perfectionner leurs cultures ou d'améliorer leur industrie.

Le Président demande à la Chambre si elle a des objections à faire valoir et si elle approuve l'utilisation des crédits figurant aux chapitres XXVI et XXVII.

La Chambre émet un avis favorable à l'unanimité.

La Chambre est appelée à se prononcer ensuite sur les chapitres XXVIII et XXIX relatifs au Service des Forêts et dont le montant est respectivement de 147.340 \$ 00 et 27.500 \$ 00.

Elle donne à l'unanimité son approbation aux dépenses inscrites à ces chapitres.

Les chapitres XXX « Personnel du Service vétérinaire » (74.594 \$ 00) et XXXI « Matériel du même service » (32.590 \$ 00) sont adoptés sans observation.

M. BUI-DINH-TÁ annonce à l'Assemblée que l'examen de la partie du budget concernant les dépenses d'ordre économique est terminé et qu'il va être procédé à l'examen des dépenses d'ordre social.

Cette partie comprend 6 chapitres :

1^o le chapitre XXXII « Personnel de l'Assistance médicale et des Hôpitaux ». L'ensemble des dépenses inscrites sous cette rubrique s'élève à 198.816 \$00.

M. DOUGUET fait remarquer que ce chapitre présente sur le chapitre correspondant de l'exercice en cours une diminution de 4.920 \$, diminution provenant, ainsi qu'il a été expliqué précédemment, du relèvement du taux de la piastre. Depuis l'ouverture des hostilités, continue M. DOUGUET, la France a dû rappeler sous ses drapeaux un grand nombre de médecins européens et, pour les suppléer, l'Administration a augmenté l'effectif du personnel indigène. D'ailleurs les médecins auxiliaires sortis de l'Ecole de Médecine font honneur à leurs maîtres, sont très au courant de leur profession et donnent toute satisfaction au Résident supérieur ; aussi y a-t-il lieu d'espérer que cette source de recrutement permettra petit à petit de faire face aux besoins nés du départ des médecins européens. L'effectif des sages-femmes sera également augmenté.

La Chambre approuve les dépenses inscrites à ce chapitre.

2^o le chapitre XXXIII « Matériel des hôpitaux et achat de médicaments ». Total des dépenses : 301.128 \$00.

Les crédits de ce chapitre dépassent ceux de l'année 1916 de 27.125 \$00.

Ce dépassement est la conséquence de la hausse du prix des médicaments. Ceux-ci, comme on le sait, viennent d'Europe et leur prix a augmenté d'une façon considérable depuis le début de la guerre.

La Chambre émet un avis favorable à l'utilisation des crédits tels qu'ils figurent au chapitre XXXIII.

3^o le chapitre XXXIV « Personnel des laboratoires et services sanitaires » dont les crédits s'élèvent à 58.725 \$00.

Approbation générale.

4° le chapitre XXXV « Matériel des établissements et services énumérés au chapitre 34 » : 12.160 \$00.

Adopté à l'unanimité.

5° le chapitre XXXVI « Personnel de l'Enseignement » : 504.510 \$00.

M. DOUGUET fait observer que la répartition des crédits inscrits à ce chapitre est la même que pour l'année 1916. Toutefois, une somme très-peu élevée a été en outre prévue au prochain exercice pour permettre la rétribution du gardiennage des écoles provinciales et de l'entretien jusqu'ici assurés par les élèves. L'Administration tient à faire cesser la situation actuelle qui présente de réels inconvénients et fait perdre aux élèves une partie notable de leur temps.

Adopté à l'unanimité.

6° le chapitre XXXVII « Dépenses de matériel du service de l'Enseignement » : 80.317 \$00.

Adopté sans observation.

L'étude du budget terminée le Président remercie au nom des membres M. l'Administrateur DOUGUET du concours dévoué qu'il a bien voulu prêter à la Chambre au cours de cette étude. (Applaudissements).

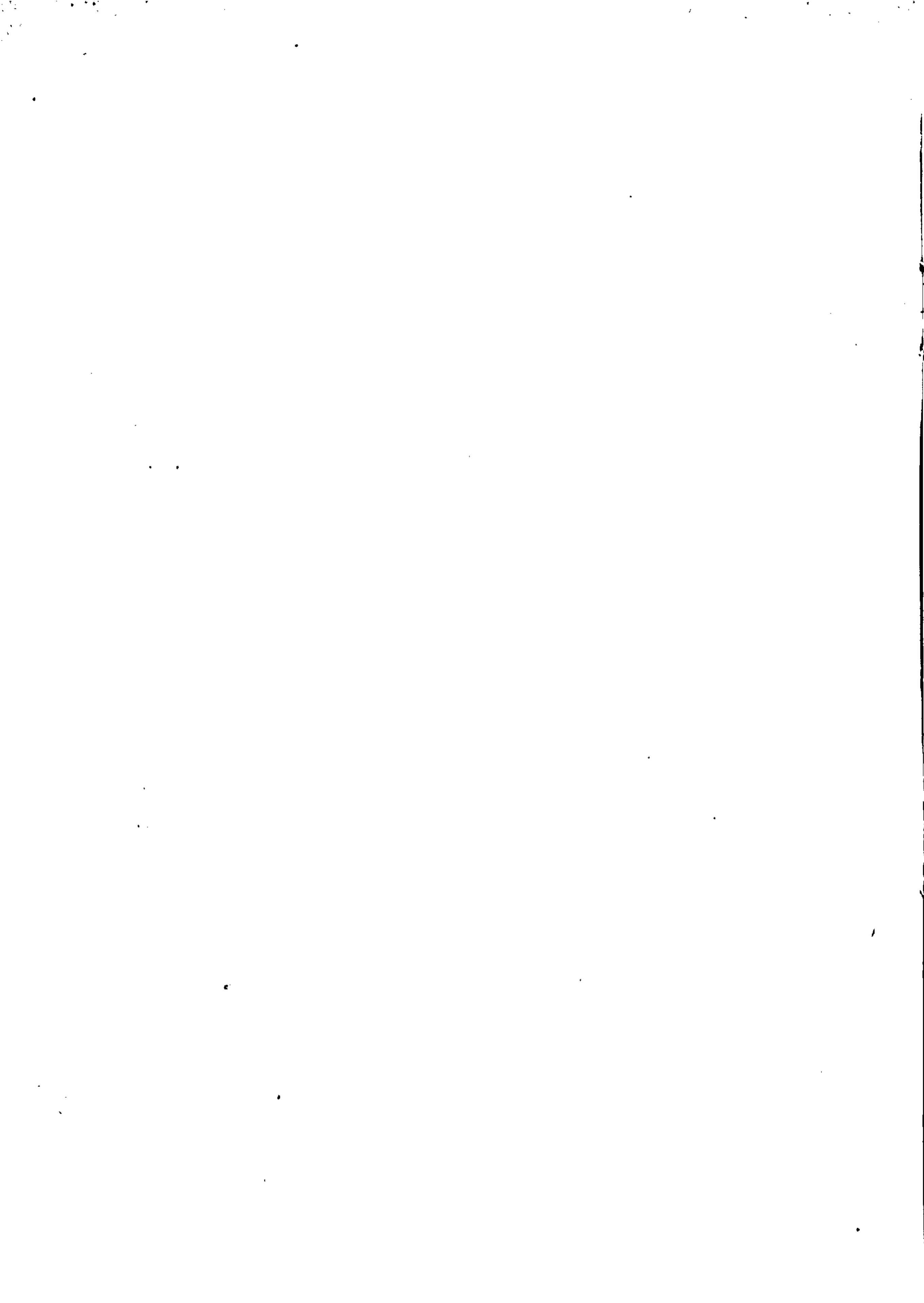
Le Président termine la séance en rappelant aux membres que ceux d'entre eux qui ont des vœux à présenter sont priés de les rédiger et de les soumettre à l'examen du Comité qui les transmettra au Résident supérieur.

Le Président,

Signé : NGUYỄN-HỮU-THU.

Le Secrétaire,

Signé : BÙI-DINH-TÀI.



PROCÈS-VERBAL

de la 2^e séance du 24 octobre 1916.

A trois heures de l'après-midi la Chambre s'est réunie en séance plénière.

Tous les membres sont présents.

M. RICHARD, Administrateur des Services civils, Directeur des Bureaux de la Résidence supérieure, assiste à la séance.

Le Président déclare que la séance est ouverte et fait savoir aux membres de la Chambre que M. RICHARD est venu tout exprès pour recevoir les vœux formulés par écrit et pour entendre les propositions qui seront faites verbalement.

Vœu de M. Vũ-huy-Diêu, délégué de Nam-dinh. — M. Vũ-huy-Diêu demande au Comité d'intervenir auprès des autorités supérieures en vue d'obtenir la construction des écluses sur le Canal « Tân-khai » dans le territoire du canton de Ninh-mỹ, construction décidée en principe depuis longtemps déjà et non encore commencée. La population exprime le désir de les voir construire sans retard.

Vœu de M. Đinh-viêt-Tinh, délégué de Ha-nam. — M. Đinh-viêt-Tinh signale que la digue supplémentaire du huyên de Duy-liên servant à retenir les eaux de pluies venant de Ha-dông a été coupée en deux endroits lors des crues de l'année dernière et demande qu'il soit procédé à sa réparation. Les eaux fluviales dévalant de la région de Hanoi ont couvert en entier les 6 cantons de cette région et empêchent les travaux de préparation de la récolte du 5^e mois. Les habitants du huyên de Duy-liên seraient très reconnaissants à l'Administration si elle voulait bien faire procéder d'urgence aux réparations nécessaires.

M. Trương-dinh-Mai présente le même vœu que M. Đinh-việt-Tinh. Il demande un crédit pour le remblai de la digue de Duy-tiên.

Vœu de M. Vũ-duy-Tân, délégué de Hai-duong. — Ce membre appelle l'attention de l'Administration sur le tronçon de la digue comprise entre les communes de Tiên-dông et de Quang-dữ (Ninh-giang). Lors des crues de l'année dernière, on a dû exhausser cette partie de 0 m. 40. Il prie les autorités supérieures de faire procéder à sa réfection.

Vœu du Délégué de Thai-binh. — Construction et déblaiement de quelques écluses situées dans le huyèn de Thu-tri.

Vœu de M. Tạ-văn-Khoa, délégué de Bac-giang. — Afin de protéger la région de Phuong-nhon et de Luc-ngan contre les crues du fleuve, M. Tạ-văn-Khoa propose de creuser un canal allant de Dan-hôi jusqu'à Diên-bat.

Vœu de M. Nguyễn-hữu-Thước, délégué de Bac-ninh. — M. Thước estime qu'il y a lieu de confier les travaux de réfection des routes et des digues à des entrepreneurs au lieu de les faire exécuter par les habitants. Ceux-ci pourraient être autorisés à racheter cette corvée, ce qui serait certainement avantageux pour l'Administration.

MM. Nguyễn-văn-Tin, Đỗ-danh-Chuân, Phụng-văn-Ngọ et Nguyễn-dinh-Chính présentent un vœu collectif relatif à la création d'une école franco-annamite dans chaque canton en vue de faciliter l'instruction des jeunes gens.

Vœu de M. Trịnh-văn-Lung, délégué de Phuc-yên. — Création de nouvelles écoles dans cette province et augmentation de l'effectif des instituteurs.

MM. Hoàng-văn-Liên, Trịnh-văn-Bông, Phạm-huy-Uân, Nguyễn-văn-Cừ et Vũ-duy-Tân, délégués de Hai-duong, forment les vœux suivants :

- 1° — Création de nouvelles écoles ;
- 2° — Élargissement des hôpitaux ;
- 3° — Construction d'un abattoir en maçonnerie dans chaque chef-lieu de province ;
- 4° — Construction de ponts aux lieux et places des nouveaux bacs qu'on a l'intention de créer ;
- 5° — Réfection de l'appontement du débarcadère de Ninh-giang ;
- 6° — Empierrement de la route allant du huyèn de Vinh-bao à Ninh-giang.

MM. Trần-việt-Soạn, Cừ, Tiệp, Nghiêm et Sáu proposent l'application du système métrique au Tonkin et la circulation des sapèques en cuivre de l'Annam.

MM. Nguyễn-dức-Quynh et Dương-xuân-Thụ, délégués de Thai-binh, demandent à l'Administration de fixer la durée du service des volontaires afin de tranquilliser leurs familles ; ils proposent également la création d'une commission mobile qui serait chargée du recrutement des volontaires. Cette mesure épargnerait à ces derniers des dépenses inutiles.

MM. Trương, Quang, Thang, Xung, délégués de Hung-yèn forment les vœux suivants tendant :

- 1° — Au dragage de la rivière Nghia-chu dans la partie qui passe par Van-lâm, Yên-my, My-hao et qui aboutit au Sông-sat ;
- 2° — Au dragage de la rivière Nghia-chu dans la partie comprise entre le pont de Mai-viên et le Cua-an-hoa ;
- 3° — Au creusement d'un canal allant de la province de Hung-yèn à la rivière de Hoang-cae ;
- 4° — A la réfection de la digue comprise sur le territoire du village du Thiêt-chu ;
- 5° — A ce que les habitants de la région que commande l'écluse de Kênh-khê soient autorisés à ouvrir cette écluse lorsque l'inondation menace leurs rizières.

M. Đặng-dinh-Diên, délégué de Thai-binh, qui n'a pas pu assister à la séance, fait parvenir au Comité un placet qu'il adresse à M. le Résident supérieur. Ce placet a trait à la création d'écoles franco-annamites dans chaque phu ou huyèn où dans chaque canton à la place des écoles de caractères qui y sont installées.

M. le Directeur des Bureaux, après avoir pris connaissance des vœux émis par les membres de la Chambre, leur fait savoir que ces différentes demandes seront soumises à l'examen de M. le Résident supérieur par les soins du Comité.

Les vœux de la Chambre, en résumé, ont porté sur les points suivants :

- 1° — Perfectionnement de l'enseignement ;
- 2° — Creusement de canaux et construction d'écluses ;
- 3° — Application obligatoire du système métrique ;
- 4° — Recrutement des volontaires ;
- 5° — Mise en circulation au Tonkin des sapèques en cuivre ayant cours en Annam.

En ce qui concerne l'enseignement, M. le Directeur des Bureaux fait remarquer qu'il est l'objet de toute l'attention de l'Administration qui recherche tous les moyens propres à l'améliorer. Cependant les membres de la Chambre doivent savoir que la création d'une école exige l'existence d'élèves susceptibles de la fréquenter. A l'heure actuelle la plupart des écoles cantonales sont désertes. Les délégués des provinces doivent, en conséquence, conseiller à leurs concitoyens d'envoyer leurs enfants dans les écoles existant déjà. Plus tard à mesure que le nombre des instituteurs augmentera, on créera de nouvelles écoles.

En ce qui concerne le creusement des canaux et la construction des écluses, la Chambre n'a qu'à s'en rapporter à l'Administration qui a toujours eu, ainsi qu'en témoigne une fois de

plus le chiffre des crédits inscrits au budget, le plus grand souci des travaux à entreprendre en vue d'assurer le développement économique du pays.

Le vœu émis à ce sujet sera donc examiné avec bienveillance et les travaux seront exécutés dans l'ordre convenable.

Pour l'application obligatoire du système métrique, l'Administration s'en occupera et fera figurer ce projet dans le questionnaire qui sera soumis aux membres de la Chambre lors d'une session ultérieure.

En ce qui concerne le recrutement des volontaires, le vœu sera examiné par les autorités civiles et militaires avec le souci de donner satisfaction à la population.

Quant à la question de la circulation des sapèques en cuivre au Tonkin, elle fera l'objet d'une étude spéciale.

M. Phạm-mạnh-Xứng attire l'attention de l'Administration sur la pénurie des pièces de monnaie divisionnaire et des pièces en bronze et sur les conséquences qu'elle entraîne dans le commerce. Il prie l'autorité supérieure de prendre les mesures nécessaires en vue de remédier à la situation actuelle et, le cas échéant, d'autoriser l'usage des sapèques en cuivre.

M. le Directeur des Bureaux annonce à la Chambre qu'on a déjà reçu du Gouvernement français l'avis qu'un grand nombre de pièces de monnaie allait être dirigé sous peu vers la Colonie; la pénurie actuelle cessera donc dans un avenir prochain.

M. Trần-dức-Trọng signale à l'Administration qu'à tous les débarcadères les sampaniers exigent des marchands le prix de la traversée bien qu'ils reçoivent un salaire de l'État. Il fait ressortir toutes les conséquences fâcheuses que cet état de chose entraîne.

M. RICHARD dit que ces marchands n'ont qu'à s'adresser à l'autorité provinciale qui punira les patrons des bacs, car

ceux-ci doivent être considérés, en pareil cas, comme de véritables escrocs.

La séance est levée à 4 heures de l'après-midi.

Le Président,

Signé : NGUYỄN-HỮU-TRU.

Le Secrétaire,

Signé : BÙI-DINH-TÀ.

PROCÈS-VERBAL

de la séance du 25 octobre 1910.

A 8 heures et demie du matin la Chambre s'est réunie en séance plénière.

A 9 heures précises M. le Résident supérieur fait son entrée dans la salle accompagné de MM. RICHARD, Directeur des Bureaux, BENEYTON, Chef de Cabinet du Résident supérieur, BAYLE, Chef du Bureau des Affaires indigènes.

Le Président Nguyễn-hữu-Thu prononce le discours suivant :

Messieurs,

Avant de nous séparer, je vais vous donner lecture du télégramme que, en votre nom, je prie M. le Résident supérieur de vouloir bien transmettre à M. le Gouverneur général.

« Les Membres de la Chambre consultative, au moment de clore leur session, vous prient d'agréer l'hommage de leur respectueux dévouement. Ils vous seraient reconnaissants de demander à M. le Ministre des Colonies de transmettre à M. le Président de la République l'expression de leur attachement à la France. Interprètes fidèles de la population ils désirent ardemment prendre la plus grande part possible dans la lutte actuelle pour que le Tonkin ait sa part de gloire au jour prochain où la victoire viendra couronner les efforts de la France et de ses Alliés ».



Monsieur le Résident supérieur,

Les Membres de la Chambre consultative vous prient de ne pas voir dans ce télégramme un simple hommage à de hauts représentants de l'Autorité française. Notre pensée se reporte sans cesse vers le lointain pays où le sort du monde va se décider et c'est du fond du cœur que nous souhaitons la victoire des héros qui combattent et qui meurent pour éviter à l'humanité entière la honte d'un asservissement qu'un oppresseur sans pitié rêve de lui imposer.

Cette victoire, la victoire de la France, celle de ses Alliés, notre victoire, permettez-moi de le dire, nous la savons certaine, nous la désirons prochaine.

Comment pourrait-il en être autrement ?

Il y a plus de deux ans que les peuples s'entrechoquent. En avons-nous souffert en Indochine ? Les habitants vaquent à leurs affaires. Leurs personnes, leurs foyers, leurs biens sont protégés comme autrefois. La discipline indispensable à toute nation organisée n'a pas fléchi et ceux qui l'assurent, pénétrés de la puissance de la nation qu'ils représentent, ont en toute circonstance comme par le passé, montré cette bienveillance et cette bonté souriante qui sont l'apanage de votre race. Regardez autour de vous : les travaux publics continuent leur œuvre, de nouveaux travaux sont entrepris, les écoles se construisent, les hôpitaux sont toujours ouverts à nos malades et les médecins emploient les dernières découvertes de la science pour combattre les maladies qui, il y a quelques années encore, décimaient nos populations. C'est au milieu de cette guerre que, répondant aux vœux des habitants, on remplace l'enseignement traditionnel respectable, certes, mais ne répondant plus à nos besoins, par des méthodes plus modernes, plus appropriées aux nécessités de la vie contemporaine. Vous le voyez, la France nous a prodigué et nous prodigue ses bienfaits. Comment ne lui serions-nous pas reconnaissants ?

Je suis fier de le proclamer : notre reconnaissance s'est manifestée toutes les fois que nous en avons eu l'occasion. Dès le

début de la guerre un certain nombre de nos enfants se sont portés à la frontière. Quelques-uns ont même dû faire de nombreuses démarches pour endosser le noble uniforme des soldats français. On a fini par leur accorder cet honneur. Je citerai au hasard de mes souvenirs le capitaine Đõ-hũu-Vĩ, lieutenant de la Légion étrangère. Cet officier avait dans ce corps d'élite la réputation d'un brave. Très-gravement blessé une première fois, il est revenu au front sans être complètement guéri. Il y a quelques mois nous avons appris sa mort.

Je citerai également Cao-đắc-Minh, Phan-tăt-Tài, Nguyễn-vãn-Niêm, un autre qui est le fils du Tông-dộc de Bac-ninh. Messieurs, lorsque M. Mai-trung-Cát apprit par une lettre d'un officier français que son fils était nommé caporal, il ne put maîtriser son émotion, la fierté l'emporta sur ses autres sentiments, et, les yeux pleins de larmes, il sortit, alla montrer cette lettre à tous ceux qu'il connaissait. Et, d'avoir vu ce vieillard, ce haut mandarin, ce lettré habitué par tradition et par éducation à l'impassibilité, verser des larmes en apprenant que son fils faisait son devoir dans l'Armée française, je me suis dit que, quoique prétendent certaines personnes à courte vue, il y a quelque chose de changé au Tonkin.

Et de ce changement, Monsieur le Résident supérieur, la France peut être fière. En être arrivé dans un très-court espace de temps, à pénétrer l'âme d'un peuple, à s'en faire aimer au point que ceux-là même qui paraissent le plus éloignés de vous, vivent de votre vie et partagent vos espérances, c'est un résultat merveilleux qui est aussi la récompense de vos efforts et de l'application de vos principes.

Mais, me dira-t-on, les noms que j'ai cités, les Annamites dont j'ai parlé appartenaient à une élite sociale ; ils avaient été élevés en France, un certain nombre l'habitaient encore ; ils l'aimaient ; la guerre est venue, leurs camarades sont partis pour la frontière, ils les ont suivis, ce n'était que naturel. Mais les autres, le peuple, l'habitant des campagnes ?

Je ne répondrai pas. Les faits parlent pour moi et plus éloquemment que je ne saurais le faire.

On a demandé des volontaires et pour l'armée et pour les arsenaux. Vous savez comment la population a répondu à l'appel qui lui était adressé. Le présent répond de l'avenir. Les volontaires sont venus en foule, d'autres viennent en ce moment, d'autres viendront encore s'il le faut et tous iront faire leur devoir aux cris de :

Vive la France !
Vivent les Alliés !
Vive le Tonkin !

Ce discours est traduit en annamite par M. Bui-dinh-Tá, secrétaire du Comité.

M. le Résident supérieur clot la session par l'allocution suivante qui est également traduite en annamite par M. le Secrétaire.

Messieurs,

Les sentiments exprimés au nom de la Chambre par votre honorable Président me touchent profondément, mais ne sont pas pour me surprendre, car depuis le début de la guerre et plus encore depuis votre dernière session, dans toutes les manifestations officielles comme dans les échanges privés avec des hommes de toutes conditions, j'ai vraiment senti le cœur des Tonkinois vibrer à l'unisson du nôtre.

J'éprouve une intense satisfaction à le constater et c'est pour moi un devoir de haute justice d'en témoigner publiquement au nom du Protectorat.

Il est vrai, ainsi que vous venez de l'entendre dire, que les Tonkinois ont répondu avec empressement à l'appel de la Métropole et travaillent nombreux dans nos arsenaux ; ils aident ainsi à forger les armes nécessaires à d'héroïques troupes comptant dans leurs rangs quelques-uns des vôtres qui se sont mis au diapason du dévouement et du sacrifice avec un courage tranquille et un sang-froid digne de respect.

Il est encore vrai que pas une manifestation ne s'est produite au Tonkin en vue de l'assistance aux œuvres de guerre sans que l'obole du nha-quê et la contribution plus large des mandarins soient venues se confondre parmi les dons généreux des Européens.

Il est vrai aussi qu'un calme absolu règne dans le pays en dépit des troubles anarchiques de la frontière, en dépit des excitations révolutionnaires venues du dehors et entretenues par nos ennemis dans des conditions que des procès récents en Conseil de guerre ont remarquablement mis en lumière.

Il est vrai enfin que grâce à ce calme les œuvres de paix qui préparent l'avenir de ce pays se sont poursuivies sans arrêt, que l'enseignement traditionnel a subi une transformation profonde qui est en bonne voie d'aboutissement et que les ressources budgétaires consacrées aux dépenses d'intérêt économique et social, au lieu de subir des restrictions, ont plutôt bénéficié, ainsi que vous l'avez constaté, d'accroissements nouveaux.

Nous sommes bien à l'unisson de ce « calme splendide » dont la France donne à tous le puissant exemple.

C'est bien ainsi qu'il faut que les forces de l'arrière conservant leur intégrité ou progressant même si possible secondent utilement les efforts sublimes des héros du front.

Messieurs,

Les tribulations de l'heure présente scellent notre union et hâtent l'évolution du pays. En acceptant d'être à la peine vous ouvrez de vos propres mains votre futur destin. C'est la rançon des gloires prochaines qui éblouiront le monde et dont le reflet par incidence jettera quelque lustre sur tous les artisans de la Victoire.

Félicitez-vous d'être des nôtres, car, ainsi que le proclamait publiquement au 14 juillet dernier notre respecté Président de la République au cours d'une revue solennelle où des soldats des nations alliées étaient mêlés aux soldats de la France et de ses Colonies ; « Ce n'est pas exagérer par erreur d'optique l'importance des événements actuels et l'héroïsme dont l'armée

française donne l'exemple continu que de constater que jamais dans les annales du globe on n'a vu au milieu de circonstances si tragiques une telle dépense de vigueur morale, une telle puissance d'exaltation collective, une telle hauteur d'idéal ».

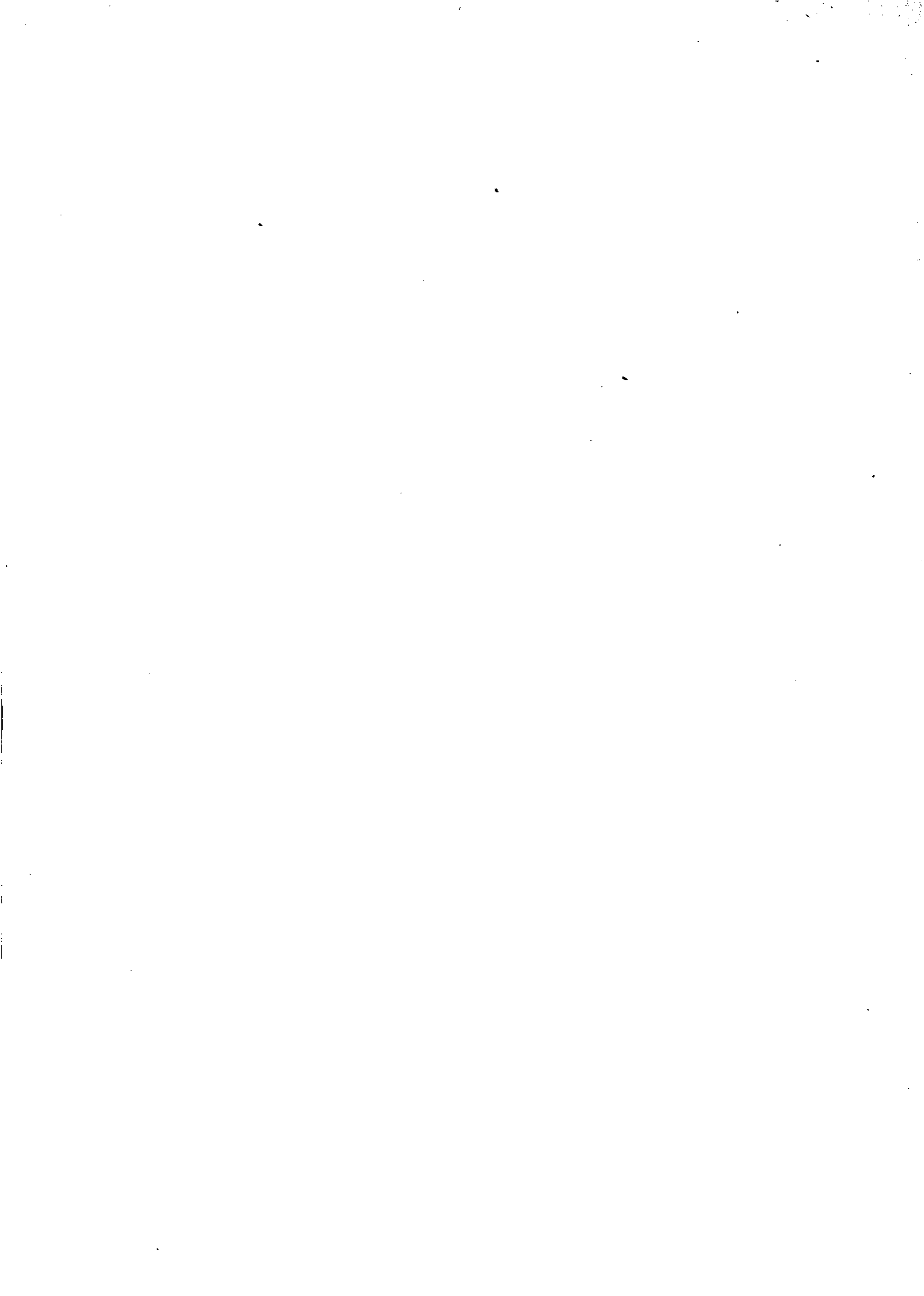
Messieurs,

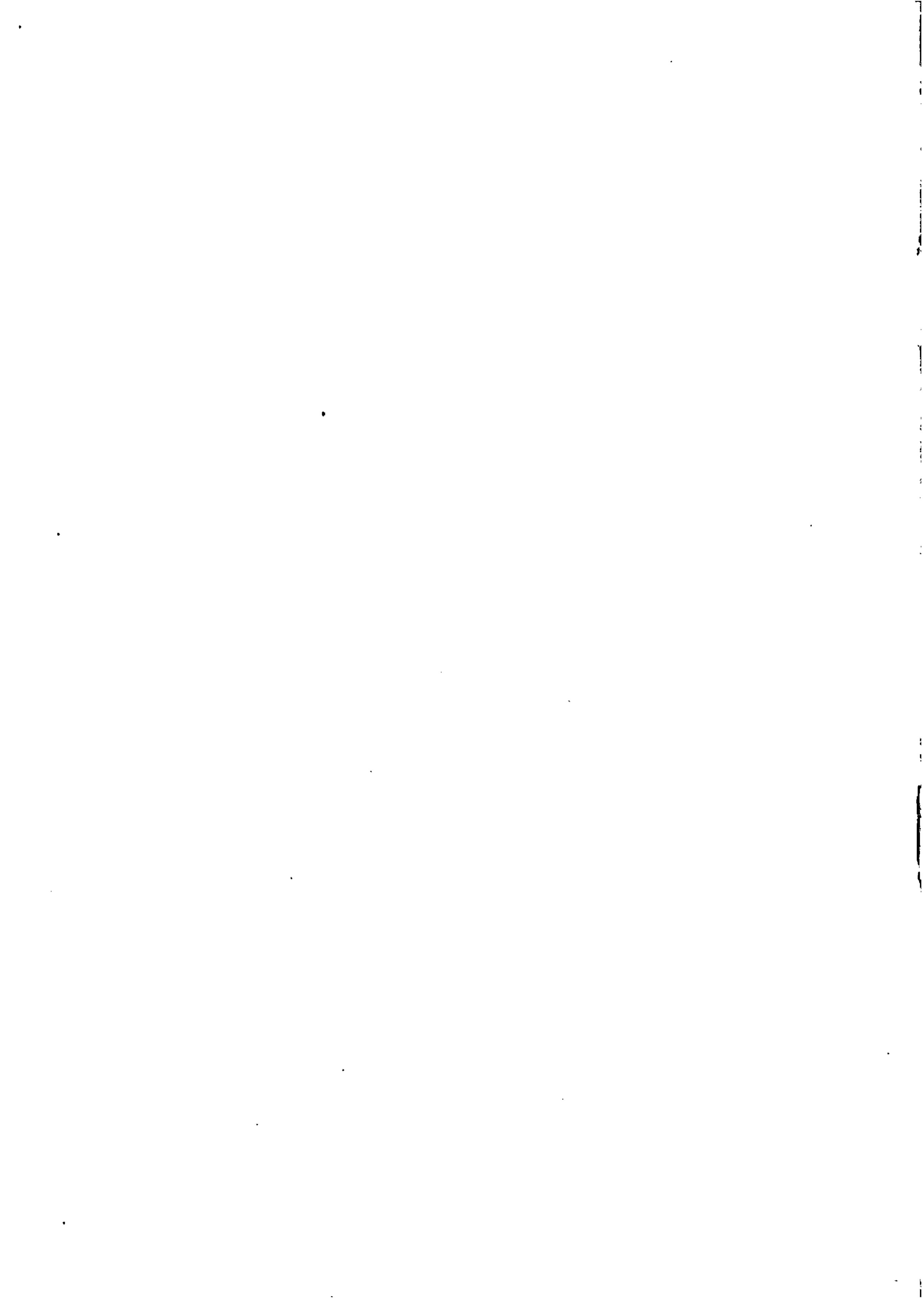
Je déclare close la session de la Chambre consultative.

La séance est levée à 10 heures après quelques échanges de vues entre le Résident supérieur et divers membres de la Chambre auxquels le Chef de l'Administration locale donne l'assurance que les vœux formulés par les représentants de la population seront de sa part l'objet d'un examen attentif, notamment ceux ayant trait à des travaux intéressant les agriculteurs et qui seront immédiatement soumis à l'appréciation de la Commission spéciale de l'Hydraulique.

Le Président,
NGUYỄN-HỮU-THU.

Le Secrétaire,
BÙT-DINH-TÁ.









3 7511 00397092 1